

Éléments pour une problématique des régions frontalières.

Raffestin, Claude.

Cita:

Raffestin, Claude (1974). *Éléments pour une problématique des régions frontalières*. *Espace géographique*, 1, 12-18.

Dirección estable: <https://www.aacademica.org/raffestin/16>

ARK: <https://n2t.net/ark:/13683/pVV6/QnB>



Esta obra está bajo una licencia de Creative Commons.
Para ver una copia de esta licencia, visite
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.es>.

Acta Académica es un proyecto académico sin fines de lucro enmarcado en la iniciativa de acceso abierto. Acta Académica fue creado para facilitar a investigadores de todo el mundo el compartir su producción académica. Para crear un perfil gratuitamente o acceder a otros trabajos visite: <https://www.aacademica.org>.

Éléments pour une problématique des régions frontalières

RAFFESTIN, Claude

Abstract

Le champ relationnel des sociétés est affecté par la frontière en tant qu'elle est susceptible de se déplacer, pourvue de fonctions et comme ligne de souveraineté juxtaposant des politiques différentes. Les effets de frontière peuvent être directs, indirects ou induits. Le cas de la région franco-genevoise en fournit, dans le domaine de la population, de l'économie et de l'organisation de l'espace, des illustrations spécifiques.

Reference

RAFFESTIN, Claude. Éléments pour une problématique des régions frontalières. *Espace géographique*, 1974, no. 1, p. 12-18

Available at:

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:4297>

Disclaimer: layout of this document may differ from the published version.

[Downloaded 18/09/2014 at 00:07:50]



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ÉLÉMENTS POUR UNE PROBLÉMATIQUE DES RÉGIONS FRONTALIÈRES

Claude RAFFESTIN

Université de Genève

(ORGANISATION DE L') ESPACE
FRANCE
FRONTIÈRES
SUISSE

BOUNDARIES
FRANCE
SPATIAL ORGANIZATION
SWITZERLAND

RESUME. — Le champ relationnel des sociétés est affecté par la frontière en tant qu'elle est susceptible de se déplacer, pourvue de fonctions et comme ligne de souveraineté juxtaposant des politiques différentes. Les effets de frontière peuvent être directs, indirects ou induits. Le cas de la région franco-genevoise en fournit, dans le domaine de la population, de l'économie et de l'organisation de l'espace, des illustrations spécifiques.

ABSTRACT. — *Elements for a problematic of frontier region.* The scope of relations between societies is affected by the boundary in that it is subject to displacement, endowed with functions, and presents itself as a sovereignty limit juxtaposing differing policies. The effects of the frontier can be direct, indirect or induced. The case of the French-Geneva region affords specific illustrations pertaining to population, economy and spatial organization.

Si, depuis une quinzaine d'années, les géographes d'expression française s'intéressent de plus en plus aux problèmes de frontière, il n'en a pas toujours été ainsi. Les raisons de cette désaffection sont multiples mais deux d'entre elles méritent d'être relevées : la première, de nature historique, réside dans la réputation compromise de la géographie politique aux yeux des géographes français et la seconde, de nature méthodologique, s'explique par l'absence, d'une part, d'une problématique adéquate et, d'autre part, d'approches spécifiques permettant de cerner le phénomène de la frontière.

L'apparition de plusieurs travaux régionaux et généraux ainsi que les mouvements d'intégration européenne ont attiré l'attention sur les régions frontalières, ces zones d'articulation longtemps négligées parce qu'oubliées par les Etats, qui s'intéressaient davantage aux régions centrales qu'aux régions périphériques. Des organisations du type de celle de la Communauté économique européenne, en modifiant d'une manière très sensible la situation relative des

régions, ont fait découvrir tout l'intérêt de ces zones marginales, qui deviennent centrales dans le cadre de la construction européenne.

Cependant, sur un plan strictement scientifique, ce qui a donné une impulsion nouvelle à l'étude de la frontière est certainement l'explication du caractère social de celle-ci. Les recherches de Lattimore et de Gottmann, pour ne citer qu'eux, ont très largement contribué à dégager cette idée de la frontière phénomène social et non pas exclusivement spatial. Poser le problème de la frontière en tant que fait social, c'est postuler les effets que celle-là peut exercer sur l'espace et le temps opératoires d'une part, et sur les systèmes de relations, donc les structures, d'autre part. L'espace et le temps opératoires peuvent être définis comme les deux faces de l'enveloppe dans laquelle se réalisent les relations d'une société. Or la frontière, en tant que ligne disjonctrice et en tant qu'elle est pourvue de fonctions, est susceptible d'exercer des effets sur l'enveloppe spatio-temporelle qu'elle délimite et sur les relations qui s'y réalisent.

I. LES EFFETS DE FRONTIÈRE.

Une région frontalière peut donc être définie comme une aire dans laquelle se manifestent des effets dont l'origine est à rechercher dans la présence d'un cordon politique signalant une limite de souveraineté. Pourtant, si l'on veut saisir toute la richesse et toute la signification des effets de frontière, il faut appréhender simultanément les deux volets du diptyque régional articulés par la limite politique, c'est-à-dire l'ensemble territorial distribué de part et d'autre de cette limite. Cela implique naturellement que la zone frontalière pourra être d'épaisseur variable d'un côté et de l'autre de la frontière, en ce sens que les effets ne sont pas censés avoir la même portée territoriale dans les deux cas. En d'autres termes, l'extension de la région frontalière ne peut pas être fixée avant que les effets susceptibles de l'affecter aient été analysés. D'autre part, cette extension peut varier dans le temps car les effets ont une durée différentielle. On voit donc que nous substituons à une définition statique de la zone frontalière, fondée sur un ou plusieurs critères, une définition dynamique, fondée sur les effets que nous allons nous efforcer de mettre en évidence.

La frontière exerce des effets par son tracé : les variations de celui-ci, en modifiant l'enveloppe spatio-temporelle d'une collectivité, retentissent sur les relations. On parlera, dans ce cas, d'*effet direct*. La cinématique d'une ligne frontière, commandée par divers événements politiques, détermine parfois la destruction d'un système autrefois intégré, et provoque l'apparition de doublets fonctionnels qui ne s'expliquent que par l'interruption d'une communication entre deux zones. Ainsi, une modification de tracé entraîne une réorganisation du champ relationnel pour faire face aux nouvelles conditions. L'effet direct peut aussi avoir pour origine une mutation dans les fonctions de la frontière; généralement, il s'agit d'un changement au niveau de la fonction fiscale. Dans ce cas, ou bien la fonction fiscale est renforcée et les échanges s'en trouvent touchés, ou bien la fonction fiscale est affaiblie et les échanges deviennent beaucoup plus fluides.

Mais la frontière exerce aussi des effets en tant qu'elle juxtapose deux types différents de souveraineté politique, donc deux structures d'organisation qui secrètent des politiques spécifiques, par exemple agricoles, industrielles, démographiques. Les décisions prises d'un côté ou de l'autre ont naturellement des conséquences à l'intérieur des frontières, mais les groupes frontaliers peuvent évidemment chercher à tirer parti des contrastes et des oppositions, autrement dit à valoriser certaines discordances engendrées par des politiques différentielles. On parlera, ici, d'*effet indirect* de la frontière, dans la mesure où ce n'est pas le tracé qui est en cause, mais la ligne de souveraineté qui distingue une aire de décisions d'une autre. C'est en tant qu'organe péri-

phérique délimitant une enveloppe spatio-temporelle que la frontière exerce un effet indirect.

La frontière est encore disjonction. Elle contraint à un arrêt puisqu'elle implique la présence de postes douaniers. Mais il ne s'agit pas d'une simple disjonction dans l'espace géographique, il s'agit encore d'une disjonction entre deux espaces sociaux, caractérisés par des règles, des normes et des signes différents. Si nous prenons le cas le plus simple, celui de la monnaie, on remarque qu'en deçà prévaut un signe monétaire A, et au-delà un signe monétaire B. Il y a donc là occasion d'échange. D'autre part, le transfert de biens implique des formalités que des agences spécialisées peuvent remplir. A côté de cela, toute une série de fonctions banales gravitent généralement autour des postes frontières. On parlera ici d'*effet induit*.

Par rapport aux collectivités frontalières, ces effets sont positifs ou négatifs. Positifs dans la mesure où ils stimulent les échanges ou facilitent les relations, négatifs dans le cas contraire. D'une manière plus générale encore, ces effets sont positifs lorsqu'ils favorisent le développement, négatifs lorsqu'ils l'enlèvent. On notera que ces effets ne doivent pas seulement être qualifiés quant à leur nature, mais encore quant à leur durée. Ils s'inscrivent dans le court, moyen ou long terme.

Enfin, on peut se demander quelle est la portée territoriale de ces effets. C'est sans doute la question la plus difficile à résoudre d'une manière générale; on peut tout de même prétendre que les effets directs, selon la structure socio-économique de la région et la nature des activités, peuvent avoir, dans les pays d'Europe occidentale par exemple, une portée de 10 à 50 km. Pour les effets indirects, il n'est pratiquement pas possible de fixer une portée limite, très variable selon les cas. Quant aux effets induits, ils sont généralement très ponctuels et très liés au voisinage immédiat de la frontière.

Comment saisir ces effets ? Les uns sont immédiatement visibles car ils se transcrivent dans le paysage et relèvent par conséquent de l'observation directe bien conduite; les autres ne sont pas immédiatement visibles, car ils intéressent surtout les structures économiques et démographiques. Dans ce cas, ils relèvent de l'observation documentaire et supposent très fréquemment le recours à des enquêtes et à des méthodes statistiques parfois complexes. Les difficultés d'analyse ressortissent à la disparité de l'information disponible de part et d'autre de la frontière : absence de simultanéité dans les recensements, hétérogénéité des critères employés, etc.

Poser le problème des zones frontalières à travers les effets, c'est véritablement saisir la frontière en tant que fait social, et c'est permettre aussi l'élaboration d'hypothèses quant à la signification d'une ligne politique par rapport à l'existence et aux activités des collectivités.

Par une série d'exemples choisis dans la région franco-genevoise, nous allons tenter de montrer l'intérêt et les limites de cette problématique. D'entrée

de jeu, pourtant, il faut attirer l'attention sur le caractère singulier de la frontière franco-genevoise, qui n'a pas connu depuis plus d'un siècle et demi de modifications sensibles, mais dont la structure est d'une très grande complexité en raison du système des « zones » (1).

II. POPULATION ET FRONTIÈRE.

Si l'on considère la situation immédiatement contemporaine, c'est-à-dire depuis 1950, on peut estimer qu'il y a eu un certain nombre d'effets qui ne s'expliquent pas exclusivement par la frontière, mais auxquels celle-ci participe dans une large mesure.

Du côté genevois, on peut faire l'hypothèse que, si la population est très concentrée, c'est en partie à cause de la frontière. En effet, si l'on permettait un étalement de l'agglomération, les zones agricoles disparaîtraient sans compensation sûre du côté français. Autrement dit, la frontière exerce un effet direct sur la distribution de la population dans la mesure où l'on souhaite conserver un paysage rural. On peut faire l'hypothèse que si la frontière était totalement défonctionnalisée, la répartition humaine changerait à moyen terme, ainsi d'ailleurs que le paysage actuel. Du côté français, la population est très concentrée le long de la frontière et cette situation s'est aggravée depuis une dizaine d'années avec l'ampleur du mouvement frontalier.

De manière à minimiser la distance entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence, les frontaliers s'accroissent dans un bourrelet d'une épaisseur moyenne de 10 km. S'il est évident que la frontière est un obstacle à une distribution rationnelle de la population dans cette région, il est d'autres causes, économiques en particulier, qui interviennent.

En matière de croissance démographique, la frontière différencie deux espaces de comportements : d'un côté prévaut une politique d'encouragement à la natalité alors que de l'autre rien n'existe à cet égard. Il s'agit d'un effet indirect de la frontière en tant que celle-ci est une limite de souveraineté. Il ne fait aucun doute que, du côté français, l'accroissement naturel a toujours été plus marqué que du côté genevois, où l'augmentation de la population est pour l'essentiel due à l'immigration. Néanmoins, il faut être prudent dans l'interprétation, car la politique nataliste française ne date que de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le domaine d'analyse privilégié dans les zones frontalières reste, en matière de population, celui des migrations pendulaires quotidiennes. On notera cependant que l'étude des frontaliers est moins inté-

ressante en soi qu'en tant qu'instrument révélateur d'une organisation spontanée de l'espace. Les frontaliers révèlent, lorsque leur masse atteint une certaine ampleur comme c'est le cas à Genève (de 2 500 en 1960 à 25 000 en 1973), une croissance différentielle des activités économiques entre les deux parties de la région frontalière. Le déplacement quotidien d'un aussi grand nombre de travailleurs engendre un gaspillage de temps pour une population généralement jeune, gaspillage qui retentit sur le budget-relations de ce groupe. On objectera qu'au fond ce problème des frontaliers n'est en rien différent de celui des migrations à gradient de travail qui caractérisent depuis quelques décennies les grandes agglomérations; on aura raison, à cela près que, dans le cas de ces dernières, il est possible d'envisager une redistribution des activités. Dans les régions frontalières, la redistribution est rendue difficile par la présence de la frontière. Les tentatives d'investissement genevoises, nous le verrons, ont été finalement rares de l'autre côté de la frontière. Sans doute, faut-il invoquer les mentalités, mais elles n'expliquent pas tout. Qui dit décentralisation dit relations techniques, commerciales et financières. Or celles-ci sont gênées très sensiblement par les formalités inévitables au niveau de la frontière : d'où une viscosité des relations.

En outre, le bourrelet frontalier dans lequel s'accroissent les travailleurs tend à devenir pathologique par une densité croissante et des difficultés d'ordres divers, dont celle du logement n'est pas la moindre. Là encore, la frontière, par sa seule présence, s'oppose à une occupation satisfaisante du territoire. Ces dernières années, des Genevois, en nombre croissant, avaient pris l'habitude de continuer à travailler à Genève et d'habiter d'une manière permanente en France. C'était un moyen individuel d'échapper à la concentration urbaine, et une tentative « sauvage » de rééquilibrer la répartition des hommes. Pour des raisons évidentes, les autorités françaises ont décidé d'interdire cette combinaison habitat-travail qui, à la longue, aurait eu pour conséquence de transformer la zone frontalière française en banlieue-dortoir, avec tout ce que cela comporte d'inconvénients et de coûts sociaux.

La seule solution réside dans un aménagement concerté de la région franco-genevoise, de manière à redistribuer tout à la fois les activités économiques et la population. Cela suppose, et c'est considérable dans le contexte actuel, une défonctionnalisation partielle de la frontière au profit des collectivités en présence. Peut-être y parviendra-t-on par le biais de la commission franco-suisse récemment créée.

III. AGRICULTURE ET FRONTIÈRE.

D'une manière très générale, après une analyse détaillée, on peut légitimement prétendre que la frontière franco-genevoise distingue des paysages ru-

(1) Il s'agit d'exemples tirés d'une étude du Département de Géographie de l'Université de Genève, à paraître en 1974. La zone étudiée comprend 45 communes genevoises, et 103 communes françaises formant une zone de 10 km d'épaisseur de part et d'autre de la frontière.

raux assez sensiblement différents. L'opposition est certes beaucoup plus nette et mieux marquée du côté gessien que du côté haut-savoïard. Le défrichement a plus « mordu » du côté genevois que du côté français, les lambeaux forestiers sont plus fréquents du côté français que du côté genevois. Mais, en l'occurrence, il s'agit bien davantage des conséquences de la topographie d'une part, et d'un peuplement différentiel d'autre part, que d'un effet de frontière. Les effets de frontière existent, mais ils sont à rechercher ailleurs, et essentiellement dans les structures.

Ainsi, la surface toujours en herbe ne représente à Genève que 12,5 % de la surface agricole utile, contre 61,9 % et 59,3 % pour la zone frontalière de l'Ain et de la Haute-Savoie. La situation est évidemment inverse pour les terres ouvertes (labours), qui occupent 78,45 % à Genève, contre 37,3 % et 38,3 %, respectivement, pour les communes frontalières de l'Ain et de la Haute-Savoie. Sans nul doute, les conditions physiques influent, dans ce cas, sur les vocations agricoles; mais elles ne sont point si différentes qu'elles puissent expliquer à elles seules ces écarts. On est là, très certainement, en présence d'un effet indirect de la frontière, dans la mesure où des dispositions fédérales encouragent les emblavures. On sait que le blé, en Suisse, est racheté à un prix nettement supérieur à celui pratiqué en France. Il y aurait donc bien là un effet indirect de la frontière, en tant que celle-ci marque la limite d'action d'une politique agricole. Les incitations n'étant pas identiques de part et d'autre de la frontière, les comportements des agriculteurs s'en trouvent sensiblement modifiés.

Ceci fonde évidemment l'idée d'une complémentarité possible entre Genève et la zone française : vocation plus céréalière d'un côté et vocation d'élevage de l'autre. De fait, si l'on analyse les relations agricoles, on constate que 50 % du lait consommé à Genève est fourni par les « zones », essentiellement par le Pays de Gex. Pourquoi ? C'est que la frontière détermine un isolement relativement plus grand du Pays de Gex que de la Haute-Savoie, qui trouve plus aisément des débouchés pour ses produits. Le tracé de la frontière est tel que le débouché le plus naturel du Pays de Gex est l'agglomération genevoise, à moins d'accepter des coûts de transport élevés pour se désenclaver vers le sud-ouest et, encore, pour des débouchés incertains et évidemment moins rémunérateurs. Il en va de même pour le bétail de boucherie. Il y a donc un effet de frontière direct pour le Pays de Gex, dont beaucoup de produits agricoles sont exportés vers Genève. Du côté haut-savoïard, ce sont surtout les produits maraîchers qui trouvent une clientèle immédiate à Genève.

On remarquera cependant que les échanges institutionnalisés dans le cadre du système des zones ne constituent qu'une complémentarité bloquée : on est là en présence d'un effet de frontière qui trouve son origine dans les fonctions dont la ligne politique est pourvue. On peut faire l'hypothèse, ici encore, que si la frontière était défonctionnalisée, on assisterait, à

moyen ou long terme, à des mutations agricoles dans la région franco-genevoise.

Reste un aspect intéressant à considérer, qui est celui de l'emprise foncière de nature agricole. De part et d'autre de la frontière, les Français et les Suisses possèdent ou exploitent des terres chez le voisin. En 1970, l'emprise agricole genevoise dans la zone frontalière représentait 1145,67 ha en ferme et 1124,61 ha en pleine propriété, alors que l'emprise agricole française à Genève ne représentait que 67,65 ha en ferme et 125,89 ha en pleine propriété. La discordance est évidemment flagrante. Le facteur de production terre devenant rare en raison de la croissance démographique, les agriculteurs genevois ont cherché des compensations de l'autre côté de la frontière, provoquant sans doute une hausse des prix des fermages et de la terre. Par ailleurs, on peut se demander si cette emprise foncière n'est pas une conséquence de la complémentarité bloquée dont nous parlions précédemment, puisque les agriculteurs genevois sont autorisés à rapatrier leur production. Dans le contexte actuel, si cette emprise est favorable à l'agriculture genevoise, il n'en faut pas moins évoquer le caractère quelque peu irrationnel de cette exploitation outre-frontière qui, génératrice de déplacements et de formalités, donc de gaspillage de temps, est évidemment plus coûteuse.

Du point de vue agricole, l'enveloppe spatio-temporelle régionale n'est certainement pas organisée de la manière la plus rationnelle en raison de la présence de la frontière, qui exerce des effets directs ou indirects par son tracé ou ses fonctions, ou en tant que ligne de souveraineté juxtaposant des politiques différentes.

IV. INDUSTRIE ET FRONTIÈRE.

L'une des premières questions à se poser en matière d'activités industrielles ressortit au processus d'industrialisation : la formation du paysage industriel a-t-elle été simultanée des deux côtés de la frontière ou non ? A-t-on affaire à un « temps » unique de la production ou à des « temps » différents ? Nous allons tenter de répondre à ces questions préjudiciables qui conditionnent, en partie, l'analyse.

Pour des raisons diverses, la région franco-genevoise n'a pas participé à ce qu'il est convenu d'appeler la première révolution industrielle. Si on laisse de côté l'horlogerie dans laquelle Genève, par le truchement d'un capitalisme commercial, a exercé un effet de domination sur la région, on peut prétendre que le démarrage industriel date de la seconde moitié du XIX^e siècle. La première grande entreprise mécanique apparaît vers 1860 à Genève. D'autres entreprises mécaniques, métallurgiques et chimiques contribuent ensuite à la formation d'un espace industriel moderne, favorisé par la mise en place d'une infrastructure énergétique. Jusqu'en 1920, l'industrie genevoise,

située à la charnière de la recherche et de la production, connaît une phase brillante. Entre 1920 et 1950, des conjonctures défavorables l'ébranlent. Depuis 1950, la haute conjoncture a redonné une nouvelle vigueur à l'industrie genevoise, à qui, néanmoins, ses trop faibles dimensions n'ont pas permis d'éviter de passer sous le contrôle des grands groupes suisses allemandiques et américains. A cet égard, on peut se demander si Genève n'aurait pas pu échapper à ce destin en concevant une politique industrielle régionale en symbiose avec la France voisine. Hypothèse, certes, mais dont on peut chercher à vérifier la cohérence.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les espaces industriels gessien et haut-savoisien n'ont connu, à part l'horlogerie, que des activités industrielles liées à des ressources naturelles faisant l'objet de quelques transformations : scieries, tanneries, carrières, etc. Dans l'ensemble et sans simplifier exagérément, on doit admettre que, jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'espace industriel de la zone frontalière française est peu développé, et pratiquement sans signification par rapport à celui de Genève. L'industrialisation débute véritablement avec la Première Guerre en Haute-Savoie, et d'une manière presque totalement indépendante de Genève. Avec le décollage de la moyenne vallée de l'Arve, débute une véritable industrie à laquelle s'ajoutera une implantation horlogère repliée du Jura. Dans le Pays de Gex, pas de véritable industrialisation, sinon à l'extrémité sud-ouest avec Bellegarde qui, avant la Première Guerre mondiale, a profité assez largement d'investissements genevois — qui n'ont pas résisté après 1920. En systématisant les données précédentes, on découvre trois processus industriels différents : Genève, Haute-Savoie, Pays de Gex. La frontière délimite donc trois espaces industriels qui ont été commandés par des rythmes propres, sauf dans le cas de Bellegarde au début du XX^e siècle. Mais le cas de Bellegarde est particulièrement intéressant, car il apporte un début de vérification à l'hypothèse que nous faisons d'une symbiose possible des espaces industriels de la région frontalière. La Première Guerre et ses conséquences ont rompu un début d'intégration qui ne pouvait se soutenir que par un effort prolongé, et surtout une frontière plus perméable qu'elle ne l'a été par la suite. Les difficultés genevoises en matière d'industrie peuvent, en grande partie, s'expliquer par le manque d'emprise régionale. D'ailleurs, Genève est en phase de désindustrialisation depuis une dizaine d'années, alors que la région frontalière française continue son processus d'industrialisation à un rythme soutenu.

Mais cette rupture entre les espaces industriels frontaliers est particulièrement nette en ce qui concerne les relations. Une enquête de 1970 nous a permis de mesurer l'importance de cette disjonction. On a constaté que 4,78 % des entreprises genevoises entretenaient des relations symétriques (à l'importation et à l'exportation) et 20,22 % entretenaient des relations asymétriques (à l'importation ou à l'exportation) avec la zone frontalière française. A cet égard, on notera deux choses : d'une part que ces relations n'ont, en général, pas plus de 10 ans d'âge, et,

d'autre part, que les entreprises genevoises fournissent les entreprises françaises depuis plus longtemps et plus fréquemment, alors qu'elles s'approvisionnent auprès de celles-ci depuis moins longtemps et, aussi, moins fréquemment. Les pourcentages précédents sont cependant trompeurs, puisqu'on peut en déduire que le quart des entreprises industrielles genevoises ont des relations avec la zone française. En fait, il faut apporter un correctif en disant que, par rapport aux chiffres d'affaires, ces relations ne représentent guère plus de 5 %, et souvent moins. Il est difficile, dès lors, de parler de relations industrielles intenses. Pourtant, l'inversion des échanges — Genève acquiert des matières premières et des produits semi-finis et écoule des produits finis — laisse entrevoir une complémentarité embryonnaire. Une autre enquête auprès des entreprises françaises a montré une situation analogue : les relations avec Genève sont faibles. Toutefois, les résultats de cette seconde enquête étant moins bons en raison d'un taux de réponse faible, on se gardera de conclure trop nettement.

Mais ce qu'on remarque dans les déclarations des entrepreneurs français et suisses, c'est le rôle négatif attribué à la frontière qui, en tant qu'elle est pourvue de fonctions et qu'elle engendre des formalités, tend à restreindre les relations. Il n'y a pas de doute que l'effet disjoncteur de la frontière est réel. Mais il est peut-être moins réel en soi que dans les mentalités, qui le perçoivent, à tort ou à raison, comme une contrainte significative. On touche ici à l'icnographie de la frontière, qui ressortit à la psychologie sociale.

Il est intéressant de signaler que, parmi tous les services utiles à l'industrie et offerts par Genève, le seul qui fasse l'objet d'une utilisation intense est l'aéroport, et bien plus pour les déplacements d'affaires que pour le fret. Pourquoi ? Parce que, dans ce cas, les utilisateurs n'ont à vaincre qu'une distance géographique, alors que, pour les autres services, il faut vaincre une distance sociale, qui est d'autant plus grande que les systèmes socio-politiques et socio-économiques français et suisse sont plus différents.

Une fois de plus, on remarque cette série d'effets de frontière, dont l'existence empêche une organisation spatiale de l'espace industriel et des relations qui pourraient s'y nouer.

V. ACTIVITÉ TERTIAIRE ET FRONTIÈRE.

Si la frontière n'exerce pas d'effet sensible sur le tertiaire banal, il n'en va pas de même pour le tertiaire supérieur. Il est notoire, quoique non prouvé par des enquêtes d'ailleurs difficiles à mener, que les achats individuels et les dépôts bancaires ne sont guère gênés par la présence de la frontière. En revanche, à part l'aéroport dont il a déjà été question, l'infrastructure tertiaire d'envergure régionale disponible à Genève est très nettement sous-utilisée par

les Français. Quelques exemples suffiront à le prouver. Le rôle des banques genevoises pour les entreprises régionales françaises n'est absolument pas significatif, malgré leur proximité. La frontière crée des inhibitions au niveau des comportements d'affaires. En général, aux postes de douane importants, les banques genevoises installent un guichet pour les nécessités du change, mais c'est un effet induit très ponctuel et sans grande influence.

En matière d'infrastructure hospitalière, Genève offre des services inexistantes dans la région française mais qui, finalement, ne sont mis à contribution qu'en cas d'urgence, car l'absence d'harmonisation entre les législations sociales rend difficile la fréquentation de l'hôpital par les Français. Ces derniers, bon an mal an, ne représentent que 6 à 8 % des malades de l'hôpital cantonal. Il s'agit d'un effet indirect de la frontière.

L'Université est dans une situation analogue en raison de la non-équivalence des diplômes, sauf pour quelques disciplines telles que la physique et la chimie. L'Université n'accueille pas plus de 2 % d'étudiants français de la région. Cela signifie que la discordance dans ce domaine accroît la distance géographique, et que les étudiants potentiels se décident pour Lyon ou Grenoble. C'est encore un effet indirect de la frontière.

On le voit, toute une partie du tertiaire supérieur, caractéristique d'une grande agglomération, est très peu ou pas utilisée par l'ensemble de la zone frontalière.

En matière de transport, la frontière a exercé un effet direct sur les chemins de fer, qui contournent le territoire genevois soit du côté du Pays de Gex, soit du côté haut-savoyard. Ainsi, les lignes sont parallèles à la frontière, sans raccordement avec la gare principale de Genève. Les Chemins de fer fédéraux, pour avoir renoncé jusqu'à maintenant au raccordement avec la ligne d'Annemasse, ont empêché un développement ferroviaire régional, qui aurait été certainement stimulant pour l'ensemble territorial dont Genève occupe le centre.

Ainsi, se retrouvent constamment ces effets directs ou indirects de frontière qui, en l'occurrence, ont été négatifs dans la plupart des cas.

VI. L'EMPRISE FONCIÈRE ET LA FRONTIÈRE.

L'intérêt d'une analyse de l'emprise foncière nous paraît résider dans le fait que c'est à travers elle que l'on peut déceler certaines des contradictions évoquées implicitement dans les pages qui précèdent, et qui résultent pour l'essentiel d'une croissance démographique et économique différentielles dans un espace découpé par une frontière qui, originellement, n'a été que la transcription d'une décision politique.

Le développement urbain genevois ayant dû se réaliser à l'intérieur de limites étroites et ayant dû tenir compte d'un zonage relativement rigide, il en est résulté, avec l'apparition des nouveaux comportements résidentiels, une recherche, outre-frontière, d'espaces de détente. C'est pourquoi l'emprise foncière des Genevois s'est accélérée ces vingt dernières années, se superposant à l'emprise agricole. La France a commencé à se défendre contre cette emprise, nous l'avons vu en ce qui concerne les résidences permanentes, en prenant certaines mesures. Cette emprise est surtout très forte à l'intérieur d'une zone de 10 km à partir de la frontière politique, et elle est essentiellement urbaine, puisque 9/10 des propriétaires habitent l'agglomération. Elle présente des dangers évidents pour la zone française. D'abord, elle est un facteur d'élévation du prix de la terre; ensuite, elle stérilise des surfaces considérables pour des résidences secondaires. On peut craindre, dans les communes françaises, des dangers pour l'aménagement futur. En effet, l'absence de plans d'affectation des sols dans les communes frontalières conduit à une occupation « sauvage » du sol. Alors que les communes genevoises se sont prémunies contre ce danger, les communes françaises n'en sont pas à l'abri. Le passage de la frontière, au-delà de laquelle n'existe pas une législation sévère, permet aux comportements genevois de se libérer. De cette situation, peut naître un désordre qui risque d'hypothéquer l'avenir.

Une fois de plus, la frontière exerce un effet indirect qui détermine une utilisation irrationnelle de l'espace. La nécessité d'aménagements harmonisés s'impose pour l'ensemble de l'espace régional. Certes, l'emprise française sur territoire genevois existe, mais elle est beaucoup plus faible d'une part, et elle doit tenir compte du zonage existant d'autre part. On constate que les Français ne contrôlent que 406 ha à Genève, alors que les Genevois possèdent en Haute-Savoie et dans l'Ain, respectivement, 4 491 ha et 2 941 ha. En d'autres termes, l'emprise française ne représente que 5,5 % de l'emprise genevoise. Cette asymétrie est à l'image du développement différentiel de la région.

CONCLUSION.

On aura évidemment remarqué que les effets de frontière sont importants dans la mesure où ils influencent les conditions d'existence des collectivités frontalières. Si l'on cherche à systématiser, donc à généraliser, cette influence, on découvre que trois notions sont affectées par ces effets : les relations, l'espace et le temps. Ces éléments constituent un triangle dynamique dans lequel les variations sont corrélatives, non pas simultanément mais successivement. Il est assez aisé de montrer, par exemple, que les frontaliers, en choisissant de travailler au-delà de la frontière, acceptent une certaine organisation

de leur temps, et que la combinaison d'un ensemble de décisions individuelles détermine une organisation de l'espace : en l'occurrence, un bourrelet résidentiel en deçà de la frontière, mais collé à celle-ci. Il en va de même pour les activités économiques, à cette différence près, tout de même, que les effets de frontière n'affectent pas nécessairement d'abord les relations, mais peuvent intéresser l'espace ou le temps en premier lieu.

Si ces trois éléments sont liés, c'est que les relations qu'une collectivité a choisi d'entretenir avec son environnement tendent à structurer le temps et l'espace. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons employé cette notion synthétique d'enveloppe spatio-temporelle. L'espace et le temps opératoires d'une collectivité se font et se défont ensemble. Un effet direct de frontière qui trouve son origine dans le tracé du cordon politique peut modifier l'emprise territoriale d'un groupe humain, et donc contracter ou dilater l'espace à disposition. Dès lors, certaines relations peuvent devenir impossibles dans le premier cas, d'autres devenir possibles dans le second cas. Par conséquent, le temps structuré nécessaire à ces relations doit être adapté aux nouvelles conditions. Nous avons suffisamment montré que, dans la région franco-genevoise, les infrastructures du tertiaire supé-

rieur étaient peu utilisées par les Français, pour comprendre que le temps de l'échange et celui des transactions étaient considérablement affectés par la présence de la frontière.

L'intérêt de cette problématique des effets à l'intérieur d'un champ relationnel défini abstraitement comme un triangle dynamique nous semble résider dans le fait qu'elle permet de poser globalement l'analyse d'une collectivité frontalière. D'autre part, en se limitant volontairement aux relations à l'espace et au temps, on raisonne sur des facteurs dont l'aliénation par la frontière est immédiatement repérable. Les discordances, les disjonctions, les distributions irrationnelles, les coûts économiques et sociaux résultant du passage de la frontière dans tel ou tel secteur expriment cette aliénation du budget-relations, du budget-espace et du budget-temps d'une collectivité.

La frontière est donc bien un phénomène social dont on peut chercher à mesurer l'impact à travers ses effets. Si l'on veut disposer d'une problématique générale des régions frontalières, il importe de développer une théorie du champ relationnel tel que nous l'avons défini d'une part, et d'élaborer une théorie de la frontière et de ses fonctions d'autre part.